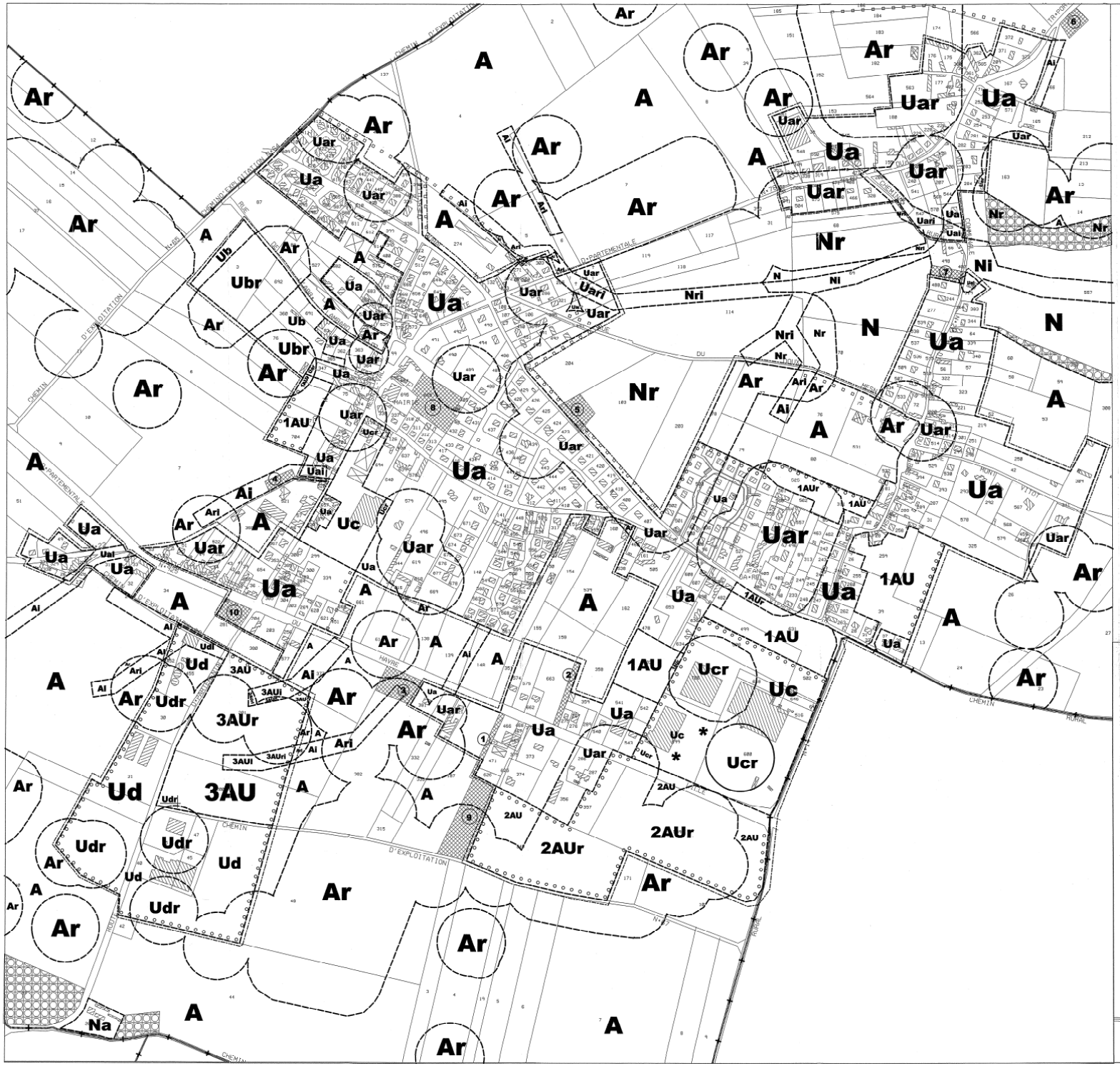

LEGENDE

- Limites de zones
- Plantations à protéger en application de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Plantations à créer en application de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Espaces boisés classés en application de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés
  - n° 1 : Passage d'une canalisation
  - n° 2 : Création d'une voirie
  - n° 3 : Création d'un bassin de rétention
  - n° 4 : Création d'un bassin de rétention
  - n° 5 : Création d'un bassin de rétention
  - n° 6 : Création d'un bassin de rétention
  - n° 7 : Création d'un bassin de rétention
  - n° 8 : Création d'un bassin de rétention
  - n° 9 : Création d'un bassin de rétention
  - n° 10 : Mise en sécurité du carrefour
- * Indice de cavité souterraine comblé mais traitement non adapté à accueillir des constructions de type bâtiment, équipements sensibles
- Droit de préemption urbain sur les zones urbanisées et à urbaniser

COMMUNE D'ETALONDES

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRET DU PROJET

4 Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 10 Septembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire,

DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN DE ZONAGE
PLAN B - Echelle 1/ 2 500ème

SARL espaceURBA
Etudes et conseils en urbanisme
Rue Lavoisier - ZI Les Prés Salés - 76260 EU
Tél : 02 35 50 45 35 - Fax : 02 35 50 45 39
Email : espacurba@yaanadoo.fr